

Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports

Réf. : PC/BH - KLK D18040556 KFK

Dossier suivi par :

Philippe COURTESSEYRE

Madame Laura FLESSEL
Ministre
Cabinet du Ministre
Ministère des Sports
95 avenue de France
75650 PARIS Cedex 13

Dossier signalé

Le 24 AVR. 2018

Madame la Ministre,

J'ai bien reçu votre réponse en date du 27 mars, faisant suite à mon courrier relatif à la forte baisse des crédits de l'enveloppe territoriale du CNDS dans les Landes.

Je prends ainsi bonne note de l'affectation des crédits issus de la suppression de la réserve parlementaire sur le Fonds pour le Développement de la Vie Associative.

Il est toutefois acquis que cela ne fera que symboliquement atténuer l'impact de la baisse des enveloppes territoriales et l'important resserrement de l'accès aux contrats aidés.

Comment, en effet, les 25 M€ que vous évoquez pourraient appuyer un nombre significatif d'associations, tous secteurs confondus et à l'échelle nationale, quand cette somme ne représente même pas trois fois la part territoriale du CNDS pour la Nouvelle-Aquitaine ?

Au-delà de ces limites comptables, les orientations actuelles du CNDS apparaissent clairement incompatibles avec la recherche d'un « sport pour tous » liée à la compensation des inégalités et déséquilibres territoriaux. Outre la question des critères de répartition des crédits de la part départementale, il est acquis qu'une très large part des associations, en particulier celles ne fonctionnant que grâce à l'investissement de bénévoles, ne seront pas en mesure de répondre aux appels à projets qui vont leur être soumis.

En effet, le libéralisme et les logiques du « ruissellement » dont vous faites indirectement la promotion dans votre courrier, s'articulent aussi mal avec les réalités de la vie associative sur les territoires qu'avec le récent slogan de votre Ministère : « *L'égalité est une victoire* ». Car il sera en effet très complexe pour les associations les plus fragiles, les disciplines marginales ou des structures déjà en surcharge (comme celles intervenant dans le champ du handicap) d'assurer conjointement la gestion quotidienne et l'engagement dans des logiques d'appels à projet chronophages, énergivores et à l'issue incertaine.

Je me permets d'illustrer mon propos avec un exemple concret. L'escrime landaise est organisée autour de 3 clubs et d'un comité départemental qui animent la pratique de 250 licenciés, soit 0,2% des licences dans le département. Malgré ces contraintes d'échelle, un travail remarquable est engagé en direction des scolaires, des seniors et des personnes en situation de handicap. En 2011, le Comité départemental a ainsi reçu « les Lames d'Or » de meilleur comité de France, grâce au travail des bénévoles. Aussi modestes soient-elles actuellement, la pérennité des aides du CNDS pour l'animation de cette discipline est vitale. Elles doivent être sécurisées pour permettre un engagement optimal des bénévoles. C'est également une forme de reconnaissance qui, me semble-t-il, leur est due ; eu égard à la richesse produite et, accessoirement, au rôle joué par le mouvement sportif dans l'obtention des JO de 2024.

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : education@landes.fr

Pour le comité départemental d'escrime, la baisse de 50% des crédits disponibles risque d'impacter 15% de ses ressources, remettant en cause une part importante de son activité, grevant toute perspective de développement.

Plus globalement, dans les Landes, en 2014, 430 000 € étaient répartis entre les 1 200 associations sportives et comités départementaux. Aujourd'hui, après la coupe de 50 % réalisée, ce ne sont plus que 147 000 € qui sont disponibles. Soit 122 € par association, 400 € en intégrant la part « Emploi ».

A titre de comparaison et alors que vous avez récemment engagé une large réflexion sur la gouvernance du sport interrogeant notamment les compétences des collectivités territoriales, le Département des Landes a inscrit plus de 3 M € au Budget Primitif 2018 pour le sport ; 750 000 € sont notamment dédiés à l'activité des 600 écoles de sport et aux 30 000 jeunes licencié(e)s qui y sont accueillis quotidiennement. 150 000 € sont dans le même temps consacrés à l'activité des 63 comités départementaux.

Les collectivités territoriales, Madame la Ministre, ne peuvent être les seules contributrices à l'action quotidienne des clubs. Le « Sport pour tous » et votre *approche « sélective »* forment une équation insoluble.

Le sport pour tous, cela débute par le sport partout et notamment dans les territoires où le registre de l'action publique ne peut être celui de la concurrence induite par les appels à projet.

C'est ensuite le sport qui s'appuie sur les dynamiques de collaboration, de solidarités sociales construites à la base, non dans le cadre d'une fête du sport décidée unilatéralement et dont le modèle est depuis longtemps dépassé.

Enfin, c'est le sport capable d'assurer à la fois la recherche de bien-être physique et moral, la poursuite de l'aventure sportive et l'épanouissement de tous les pratiquants.

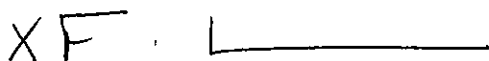
Au nom des 125 000 licenciés landais(e)s, de l'ensemble des bénévoles qui les accueillent et de l'Assemblée départementale que je préside, je ne peux donc me satisfaire de la réponse que vous m'avez transmise.

Je vous réitère donc ma requête concernant une réévaluation significative des crédits du CNDS affectés au Département des Landes et vous remercie également de bien vouloir me faire part des modalités de déploiement des crédits affectés au Fonds de Développement à la Vie Associative.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce courrier.

A l'occasion d'une des nombreuses manifestations sportives se déroulant sur notre territoire, je serais heureux de vous accueillir dans les Landes pour avoir l'opportunité, avec les acteurs du mouvement sportif, d'échanger de vive voix sur l'ensemble de ces enjeux.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental